

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du 20 mars 2018 sur convocation du 14 mars 2018

9 membres du CM présents

Excusés : Dominique Perny, Janick Millet

Secrétaire : Benjamin Mathis

• Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

➤ Sollicitation DETR réfection rue des Clos

Dans le cadre des investissements 2018, en lien avec la réfection de l'Espace Loisirs des Clos, il est envisagé de refaire les **enrobés et abords de la Rue des Clos**. **Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de travaux de **15 869,20 € HT** soit **19 043,04 € TTC**.

➤ RIFSEEP secrétaire de Mairie

Rappel : La mise en place de ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été actée par DCM le 23 mai 2017.

Après l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion du 13 mars 2018, **une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour autoriser le Maire à prendre l'arrêté en fixant les modalités. La proposition d'un montant d'**IFSE de 521,69 € brut par an** et du **CIA de 299,97 € brut par an** pour 19 h de travail par semaine a été actée en CM le 24 janvier 2018.

➤ Subventions aux associations pour l'année 2018

AMICALE DES JEUNES DE BULLE	150 €	ANCIENS COMBATTANTS DE BULLE	125 €
BODY BULLE GYM	150 €	CLUB DE L'AMITIE	885 €
COMICE AGRICOLE LEVIER	55 €	COMITE DES FETES	450 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €	DONNEURS DE SANG FRASNE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	25 €	SOUVENIR FRANCAIS	50 €

L'association **Drugeon Sports** qui était jusqu'à aujourd'hui traitée à part (remboursement des frais d'entretien des terrains et des vestiaires) est ajouté à partir de cette année à cette liste. Un montant fixe de **1 340 €** a été acté en accord avec la Commune de Bannans. Un avoir dû par le club à notre Commune fixe le montant pour **2018 à 0 €** puis à **230,80 € en 2019** et enfin à **1 340 € à partir de 2020**.

➤ Litige M. et Mme Félice

Par lettre RAR du 21/09/2017, M. et Mme Félice ont demandé à la Commune de supprimer le marquage des places de parking Grande Rue devant leur propriété. Par l'intermédiaire de leur avocat, ils assignent la Commune au TA de Besançon avec comme requête introductive d'instance la condamnation de la Commune à leur verser **1 500 €** pour défense de leurs intérêts.

Rappel : Des accords écrits et verbaux ont pourtant été passés entre la Commune et M. et Mme Félice lors des échanges de terrains pour détruire l'abri bus et créer la Rue de la Mairie. Outre les frais de géomètre et de notaire, la Commune a pris en charge la réalisation de 4 places de parking bitumées pour de futurs garages en projet ainsi que l'évacuation des déblais conséquents sur leur propriété. Les accords stipulaient bien que la nouvelle sortie de leur propriété se ferait par la nouvelle rue créée, en sécurisant ainsi l'accès. Les pourparlers se sont toujours déroulés en présence de Michel Gresset, 1^{er} adjoint et du Maire. **Ce déni de parole est à vous décourager de notre fonction d'élus !**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour autoriser le Maire à ester en justice par l'intermédiaire du cabinet DSC avocats de Besançon afin de défendre les intérêts de la commune et prouver sa bonne foi.

➤ Modification du règlement du lotissement du Chazal

Suite à la demande de M. Aboudate et Mme Haubry du 6 mars 2018 pour effectuer de l'enrochement afin de terminer les travaux extérieurs d'aménagement de leur parcelle Rue des Sources, une modification du règlement du lotissement du 11 mai 2010 est nécessaire. L'accord des 10 colotis ayant été acté, l'article 11 du règlement est ainsi modifié : « L'implantation des constructions devra respecter la configuration du terrain naturel et s'y adapter. Les mouvements de terre importants sont interdits. »

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour autoriser le Maire à faire la modification du règlement et signer tous documents s'y rapportant

➤ **Sollicitation de la CAF pour la réfection de l'Espace Loisirs des Clos**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour solliciter la CAF pour une subvention dans le cadre de la réfection de l'Espace Loisirs des Clos sur un montant de travaux de **12 293,80 € HT soit 14 752,56 € TTC** et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Changement d'opérateur dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs**

Une délibération avait été prise le 16 décembre 2009 concernant la dématérialisation des actes administratifs. A l'époque, l'offre de la société FAST avait été retenue. Aujourd'hui, avec l'offre de l'Ad@t du Département, cette dématérialisation est effective. Il y a lieu de signer un avenant à la convention nous liant à FAST et d'entériner la prestation de l'Ad@t.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour autoriser le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

- Echanges de terrains Félice/Dessort

Dans le cadre des échanges de terrains Félice/Dessort/Commune liés à la réhabilitation de la Mairie, il avait été convenu que les frais de notaires seraient à charge de la Commune. Une délibération avait été prise concernant l'échange ente M. et Mme Félice et la Commune.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour régler les frais concernant l'échange Félice/Dessort qui se montent à **1 846,10 €** (acte notarial du 15 juin 2017).

- Bulletin municipal 2018

Devant le travail conséquent qu'il représente, il est décidé de confier la conception et l'impression du Bulletin 2018 à une société extérieure.

- Etat d'avancement du PLUi

Remerciements à Michel Gresset, 1^{er} adjoint pour son investissement et sa présence aux réunions de concertation des mardis 6 mars (Equipements (services, commerces) / Tourisme / Mobilité), 13 mars (Environnement (écologie et risques) / Paysage / Agriculture), 20 mars (Habitat / Urbanisme / Patrimoine) et 29 mars (Economie (ZAE) / Agriculture / Forêt).

Il est rappeler à tous les administrés qu'un dossier de consultation est ouvert au public tout le long de la procédure de réalisation du PLUi.

- Etat d'avancement de la ZAE

Actuellement, ce sont 15 lots qui ont été réservés ou vendus. L'éclairage public est fonctionnel et les boîtes aux lettres sont enfin posées. Une boîte jaune d'envoi en fait partie.

- Inaugurations

Salle des jeunes le samedi 7 avril à 18 h.

ZAE le vendredi 1^{er} juin à 11 h.

Mairie le samedi 23 juin à 11 h

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire